

# LE GRAND BORNAND



## Règlement Local de Publicité

Vu pour être annexé  
à l'arrêté municipal  
ARR2019/393 du  
2 décembre 2019  
Le Maire, André Perrillat Amédé





## Règlement Local de Publicité

### Contenu du dossier :

*Délibération du 20 mars 2013 prescrivant la révision du RLP*

*Délibération du 22 mai 2014 modifiant la délibération du 20 mars 2013 concernant le comité de pilotage du RLP*

*Délibération du 14 septembre 2018 d'arrêt le projet de RLP et bilan de la concertation*

*Délibération du 28 novembre 2019 d'approbation du projet de RLP*

### Pièces du RLP

RAPPORT DE PRÉSENTATION

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

ANNEXE I Plan de zonage du R.L.P. : entrées et sorties d'agglomération, emprise du domaine skiable, localisation des chalets d'alpage, périmètre des monuments historiques, les sites inscrits, et de sectorisation du Chef-lieu.

ANNEXE II– Document graphique faisant apparaître la sectorisation du Chef Lieu : place de l'Eglise et Place de la Grenette

ANNEXE III Arrêté municipal n° ARR2018/096 du 12/03/2018 fixant les limites de l'agglomération de la Commune du GRAND-BORNAND en application de l'article R.411-2 du code de la route

ANNEXE IV Recensement des enseignes et pré-enseignes sur la Commune du Grand Bornand, septembre 2017